

DAMC – 51^{ème} promotion des Inspecteurs du Recouvrement
Groupe Passerelle * spécialiste LCTI

Décompte des heures de formation éligibles à la demande
de prise en charge à adresser à UNIFORMATION

Formation à compter du 20 mars 2017 au 11 juillet 2018 (avec une participation aux séminaires nationaux - proclamation des résultats le 11 juillet 2018 - à confirmer dès le calendrier CPNEFP connu)

La demande de prise en charge adressée à UNIFORMATION est à solliciter sur les fonds de professionnalisation. Elle doit être adressée à UNIFORMATION avant le début de la formation, **par l'organisme employeur**.

1. Facturation :

Durée totale de la formation : **103** jours, quel que soit le type de journée (enseignement en site de formation, évaluation et applications tutorées), pour un coût total de **10585 €** :

* soit en 2017 : **35** jours pour **3 597** euros

* soit en 2018 : **68** jours pour **6 988** euros

Nota Bene :

La formation est calculée sur une durée de **103** jours* (soit 721 heures), réparties en **73** jours d'enseignement général (y compris les jours d'évaluation et certification), **30** jours d'applications tutorées.

* 7 heures/jour

2. La répartition des heures à déclarer pourra être indiquée comme suit selon une présentation par trimestre civil ou mois en enseignement en site de formation, évaluations en site de formation et applications tutorées.

A. Pour l'année 2017 (Total heures de formation = 225 heures)

- Enseignement général en site de formation : **175 heures** (25 jours), **y compris** l'évaluation en site de formation.
- Applications tutorées : **70 heures** (10 jours).

Enseignement général sur site de formation
= 25 jours (175 heures)

<u>Base de calcul par trimestre</u>	<u>Base de calcul par mois</u>
2 ^{ème} trimestre : 7 jours (49 heures)	Avril : 3 jours (21 heures) Mai : 1 jour (7 heures) Juin : 3 jours (21 heures)
3 ^{ème} trimestre : 8 jours (56 heures)	Septembre : 8 jours (56 heures)

4 ^{ème} trimestre : 10 jours (70 heures)	Décembre : 10 jours (70 heures)
---	---------------------------------

Applications tutorées**= 10 jours (70 heures)**

<u>Base de calcul par trimestre :</u>	<u>Base de calcul par mois</u>
4 ^{ème} trimestre : 10 jours (70 heures)	Novembre : 4 jours (28 heures) Décembre : 6 jours (42 heures)

B. Pour l'année 2018 (Total heures de formation = 476 heures)

- Enseignement général en site de formation : **336 heures** (48 jours), y compris évaluation en site de formation et certification,
- Applications tutorées : **140 heures** (20 jours).

Enseignement général et évaluation sur site de formation**= 48 jours (336 heures)**

<u>Base de calcul par trimestre :</u>	<u>Base de calcul par mois</u>
1 ^{er} trimestre : 33 jours (231 heures)	Janvier : 13 jours (91 heures) Mars : 20 jours (140 heures)
2 ^{ème} trimestre : 14 jours (98 heures)	Avril : 14 jours (98 heures)
3 ^{ème} trimestre : 1 jour (7 heures)	Juillet : 1 jour (7 heures)

Applications tutorées**= 20 jours (140 heures)**

<u>Base de calcul par trimestre :</u>	<u>Base de calcul par mois</u>
1 ^{er} trimestre : 20 jours (140 heures)	Janvier : 8 jours (56 heures) Février : 12 jours (84 heures)

Période de certification : du 2 au 4 juillet 2018
Proclamation des résultats : 11 juillet 2018